

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.  
 Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.—Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :  
 A LYON, au Bureau du Journal, quat Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 52, au 2e.  
 A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 1<sup>er</sup> octobre 1841.

Le cabinet du 29 octobre est saisi de vertige; rien ne semble plus devoir l'arrêter désormais dans les voies extrêmes où il s'est jeté pour accroître, par un développement excessif des charges publiques, la puissance productive de l'impôt. Après les démonstrations matérielles devenues impuissantes en six mois de troubles, d'agitations, de répressions impitoyables, voici venir les violences morales.

Non content d'avoir compromis, par un régime dilapidateur et radicalement improductif, les intérêts matériels du pays, et d'avoir ainsi porté à son avenir industriel et commercial une mortelle atteinte, on veut encore lui imposer silence, ne pas laisser ouverte une seule issue par où la critique puisse se faire jour, et la réprobation imposer un frein légitime et plus que jamais indispensable à l'action dissolvante et désorganisateur des hommes qui érigent de misérables, brutales et honteuses folies en système gouvernemental.

Toutes les libertés sont attaquées à la fois, toutes les institutions qui portent en elles le germe et le fondement des améliorations et des réformes qui importent au développement national de la société française et à la constitution sociale supérieure de l'humanité. Il ne s'agit plus d'exécuter les prescriptions de la charte et de la défendre contre l'agression des partis; on songe à la modifier. Dans leur audace impatience, les organes ministériels avouent assez hautement aujourd'hui les secrètes vues du pouvoir pour qu'il ne soit plus permis de s'abuser sur les véritables dangers de la situation.

Instituée pour défendre les droits consacrés par la charte, pour veiller à la conservation et au rétablissement de l'ordre et de la paix publique, la garde nationale est aujourd'hui brisée de fait. Entre le gouvernement et le pays, il n'y a plus désormais d'autre tempérament que les baïonnettes de l'armée, et nous sommes, en ce point, sous le coup d'une violation flagrante et permanente de la loi.

Le jury, cette grande et fondamentale institution des peuples libres, laborieusement conquise chez nous par cinquante ans de travaux révolutionnaires, est aujourd'hui menacé et injurié par les janissaires de la presse ministérielle. S'il condamnait toujours, s'il était assez souple pour éprouver toutes les mauvaises passions des hommes qui manient le pouvoir, il serait assurément, parmi nos institutions, la plus excellente de toutes; mais il suit les inspirations de sa conscience, de la justice, et non des égarements ministériels, dès lors son intervention ne suffit plus, sa constitution aristocratique n'a plus assez de garanties, et, en attendant qu'on puisse le suppléer comme la charte, comme la garde nationale, on invoque une justice exceptionnelle, on demande des tribunaux politiques.

Sans s'inquiéter autrement que par les effets des causes du désordre qui trouble la tranquillité publique du pays, on pose cette théorie marquée au coin d'un absolutisme aussi effronté qu'intelligent :

« Que le devoir de tout gouvernement est de réprimer les troubles même par des lois contraires à la constitution. »  
 La liberté de la presse n'est pas mieux à l'abri des agressions des organes du pouvoir que la charte, la garde nationale et le jury, et nos hommes d'état en sont arrivés à ce point que toute critique et toute contradiction sont prises par eux pour des attaques aux institutions, à ces institutions qu'ils violent impunément en leur substituant leurs volontés arbitraires, pour des outrages à la royauté, pour les causes génératrices des désordres qui surgissent au sein de la société. La législation de septembre, cette législation née en des

## Romuald le Braconnier.

(Suite et fin.)

Romuald l'avait dit : aucun moyen de payer l'amende à laquelle il était condamné; aussi la prison, le fouet devenaient son partage; il fallait tout subir et retrouver sur son grabat les tortures qui lui avaient déjà donné mille morts.  
 Quand vint l'heure de la fustigation, Romuald fut attaché au poteau. Son œil, fixé à terre, n'eût point quitté la direction que l'humiliation lui avait fait prendre, si le son d'une voix connue n'eût frappé son oreille. Il lève les yeux et voit Ripon! A cet aspect, tous les transports de la rage s'emparent de lui. Son œil lance la foudre, mais Ripon soutient son regard avec audace; et ces deux hommes, l'un dans sa liberté, l'autre dans ses entraves, comprennent que dès ce moment il y a entre eux un défi de mort.  
 Romuald n'a plus d'autre sentiment que celui de la vengeance, et pendant que les coups déchirent son corps, il y paraît insensible. Un sourire satanique est sur ses lèvres, et toujours il regarde Ripon avec cette indéfinissable expression de colère et de pitié, de haine et de mépris, qui vient succéder à une agitation violente suivie d'une inamuable résolution.  
 La foudre s'est éteinte; ses cris se perdent dans l'immensité de la place publique. Les liens qui retiennent le patient sont tombés; il reste seul, et ses yeux étonnés cherchent encore autour de lui cette masse bruyante, avide de supplices, accourue pour fouiller jusqu'au fond de son âme et insulter encore à son malheur.  
 Rendu peu à peu à lui-même, libre, il s'élance comme un trait et quitte la ville; il gagne la forêt et ne tient compte d'aucun obstacle. Il franchit les fossés et les blocs de granit qui lui barrent le passage et l'obligeraient à se détourner. De la sommité des coteaux, il aperçoit

jours de terreur et de sauvages répressions, arrachée à la complaisance de nos législateurs comme une arme temporaire, ne suffit plus aux fougueux défenseurs du système de l'intimidation, et, en attendant que la censure fasse raison de toutes les oppositions monarchiques ou démocratiques qui se font jour par les mille voix de la presse indépendante, les hommes de l'intimidation, aux abois, lancent une dernière menace aux factions réprimées et vaincues tant de fois en onze ans; ils stimulent le zèle des parquets, ils exhortent les procureurs-généraux à faire leur devoir!

Le ministre des finances, lui aussi, stimulait naguère, comme M. le ministre de la justice, le zèle de ses agents à propos du recensement de l'impôt; il leur prodiguait les encouragements et les menaçait dans leur propre existence, afin de mieux s'assurer de leur dévouement à ses vues fiscales. Le sort éprouvé par les circulaires du financier alsacien, l'indignation avec laquelle elles ont été accueillies par le pays, la résistance qu'elles ont trouvée dans leur application au sein même des corps municipaux, les troubles et les désordres qui ont couronné l'odieuse obstination du ministre dans l'exécution d'une mesure violatrice de la loi, tous ces faits, ce nous semble, auraient dû retenir M. Martin (du Nord) dans les bornes de la modération, de la justice et de l'équité. Elles l'ont enhardi à se jeter à son tour dans des voies de compressions exagérées qui n'obtiendront pas davantage l'assentiment du pays, qui ne sauraient en aucune façon intimider la presse indépendante, ni l'empêcher de remplir une mission véritablement nationale, en défendant, au point de vue moral et matériel, les intérêts de la France, menacés, comme nous l'avons dit, sur tous les points, dans la lutte nouvelle qui vient de s'engager.

Il faut que les lois soient exécutées, dit M. le ministre de la justice; et nous aussi nous demandons l'exécution des lois. Si le gouvernement est investi du mandat de les défendre alors qu'elles sont attaquées par les citoyens, les citoyens à leur tour ont le droit et le devoir de les défendre quand elles sont méconnues et outragées par les gouvernants.

« Veillez, dit le ministre de la justice à MM. les procureurs-généraux, veillez à l'application des lois; quand vous les trouverez violées par des actes et des écrits, poursuivez, usez de votre liberté d'action, le gouvernement vous soutiendra; ne vous laissez pas arrêter par la crainte de ne pas obtenir une répression suffisante. »

Nous ne savons ce qu'a pensé la magistrature française à la vue de ces furibondes exhortations, mais nous sommes profondément convaincus qu'elle refusera par ses actes de rendre les services qu'on attend d'elle.

Dieu merci! nous ne sommes pas encore descendus à un tel degré d'avilissement et de dégradation que de pareilles doctrines puissent s'établir impunément. Elles recueilleront les fruits de leur propre semence, elles s'ajouteront comme un appendice odieux à la législation de 1834.

Ouvrez, M. le ministre, le livre des archives procédurières de MM. les procureurs-généraux; vous y verrez qu'ils ont peut-être déployé envers la presse tout le zèle dont il soit honnêtement permis de les croire capables, et que déjà depuis long-temps ils n'ont pas reculé contre la crainte de ne pas obtenir une suffisante répression.

Si vous tenez pour une autorité respectable les verdicts du jury, — ce dont nous devons douter avec lui, — ces verdicts vous apprendront que l'extrême susceptibilité des parquets, leur ardeur à prouver leur zèle à l'œuvre de la répression et leur amour pour l'ordre actuel des choses les a peut-être entraînés bien loin au-delà des bornes de la justice et de l'équité, des garanties dont le gouvernement d'un peuple libre a le droit de s'entourer, dans l'intérêt de sa conserva-

tion personnelle, supérieur de nos jours à l'intérêt social.

Il faut rentrer dans les voies de la raison et de l'équité, et chercher là où elles sont les véritables causes des désordres.

Le *Messageur*, dans un article qui porte la double empreinte de la violence et du ridicule, a cherché hier à défendre les circulaires de M. Martin (du Nord).

Nous ne relèverons qu'un passage de cet article que le *National* attribuerait volontiers à M. Cunin-Gridaine, s'il ne portait avec lui tout le caractère de M. Martin (du Nord).

Qu'a fait M. le garde-des-sceaux, se demande le *Messageur*, qui ne lui fût impérieusement commandé par le sentiment de son devoir? Il a prescrit l'exécution des lois; il a recommandé qu'on redouble d'efforts pour maintenir au-dessus de toute atteinte la charte elle-même et ce que la charte a déclaré inattaquable; il a exhorté les magistrats placés sous ses ordres à veiller avec une vive sollicitude à la défense de la paix publique et à la répression légale de l'esprit de désordre et de faction.

Qui ne croirait, après cette tirade, que la justification de M. Martin (du Nord) est complète? et pourtant nous dirons, nous, qu'il était difficile de chercher à excuser d'une manière plus maladroite les torts qu'il a eus dans cette affaire.

Un ministre de la justice doit assurément faire son devoir; mais en aucun cas il ne doit faire ni plus ni autre chose que son devoir. Or, un ministre fait autre chose que son devoir quand il prescrit l'exécution des lois, quand il recommande qu'on redouble d'efforts, quand il exhorte les magistrats à veiller, etc. Tout cela est dans le devoir du magistrat; quand il y manque, le ministre de la justice n'a pas à le lui rappeler: il a le droit de destitution et il doit s'en servir.

Voici les vrais principes, et M. Martin (du Nord) les sait aussi bien que nous. S'il s'en éloigne, ce ne peut être que pour faire preuve d'un zèle emporté dont ses amis politiques eux-mêmes ne reconnaissent pas le mérite et l'utilité.

L'article suivant du *National* résume avec une heureuse précision toutes les craintes qui tourmentent le pouvoir et qui le mettent en lutte contre toutes les forces du pays :

Le pouvoir a peur et se défie de tout; il n'y a pas une classe de citoyens avec qui il ne soit en lutte ou qui n'ait été mise par lui en suspicion.

Ainsi :  
 Il a peur des conseils municipaux dont il fait annuler les délibérations par ses préfets.

Il a peur des gardes nationales qu'il dissout et ne réorganise pas.  
 Il a peur des journaux qu'il saisit par mesure d'ordre et des écrivains qu'il fait emprisonner préventivement.

Il a peur du jury qu'il fait attaquer et qu'il voudrait modifier.  
 Il a peur des électeurs qu'il voudrait effrayer.

Il a peur des députés qu'il voudrait faire condamner.  
 Il a peur de l'armée qu'il empêche de lire et d'imprimer.

Il a peur du droit de discussion qu'il voudrait étouffer.  
 Il a peur du droit de pétition qu'il voudrait comprimer.

Il a peur des citoyens qui refusent de se faire recenser.  
 Il a peur de ses procureurs-généraux qu'il est obligé de gourmander.

Et ce ministère de la peur, ce gouvernement de la peur, on l'impose à la nation française, cette nation si brave, dont le passé est si glorieux! Malheureuse France!

Le *Journal du Peuple* s'exprime ainsi sur les prétentions émises par M. Martin (du Nord) dans sa circulaire relative aux comités réformistes :

Est-ce contre les comités réformistes, purement réformistes, que vous voulez de l'intimidation à défaut de poursuites, ou que vous rêvez des persécutions sérieuses? Mais alors vous connaissez, les cent voix de la presse vous les ont appris, l'organisation, le nombre, le personnel de ces comités. Il n'est pas d'exemplaire im-

trouvait le seul moment de repos qu'il eût goûté depuis long-temps!

A son réveil, il chercha à rappeler ses souvenirs qui lui échappaient, et la torture revint avec la pensée. Alors la vengeance lui apparut de nouveau belle et radieuse, la vengeance, génie du mal, toujours prête à ouvrir le chemin du crime! Il se leva et revint à la chaumière; il s'agenouilla sur le seuil, et il crut satisfait aux mânes de Brigitte en jurant la mort de ceux qu'il appelait ses persécuteurs et les auteurs de tous ses maux.

Il courut à l'âtre, croyant y retrouver son arquebuse, ne se souvenant plus de l'avoir jetée le jour où il avait été surpris par Ripon après la fatale rencontre de Roger. Il ouvrit alors un vieux coffre, et d'un double fond il tira une rapière qu'il y cachait avec soin; il se munit de quelques instruments qu'il prépara dans le plus grand silence, et, après s'être agenouillé encore dans cette cabane qu'il ne devait plus revoir, il sortit en se signant.

Long-temps il parcourut la campagne sans avoir un projet arrêté, et la faim ne tarda pas à lui faire sentir son cruel aiguillon; il était alors vers la lisière de la forêt et près du commun livré au pâturage. Affaibli par le besoin non moins que par la souffrance, il s'était laissé tomber au pied d'un arbre. Deux femmes étaient près de lui, et, au milieu des tortures que lui causait la faim, il les vit dévorer un pain noir qui lui sembla alors le don le plus précieux que Dieu ait pu faire à l'homme.

— Du pain! disait-il, il m'en faut, car la mort est là!... Puis, s'arrêtant, il disait avec une amère douleur :

— O mon Dieu!... réduit à tendre la main!... Non, non, jamais!

Encore une fois, il manquait de force et de courage; encore une fois, il crut que ce pain pouvait être à lui comme à qui l'avait acquis au prix de ses sueurs, et, se couvrant la figure de son large chapeau, il se plaça brusquement au milieu des deux femmes, et, leur

primé de pétition qui ne vous donne, avec ses quarante-cinq noms, la composition du comité central et du comité de correspondance. Osez-vous, dans la personne des notabilités de tous genres qui figurent sur ces listes, attaquer le droit de pétition que votre charte reconnaît elle-même ? Non. Si ce n'est pas la bonne volonté qui vous manque, il est donc bien évident que vous n'avez voulu qu'effrayer les peureux ou les niais ; et ce ne sont certes pas les citoyens qui composent les comités réformistes, ce ne sont pas des hommes aussi pénétrés de leurs droits et de leurs devoirs qui laisseront un libre cours à vos non-sens et à votre arbitraire. Il n'y a jusqu'à présent que deux citoyens que l'on ait condamnés (à tort, selon nous, et en arguant d'une lettre antérieure de six mois à l'organisation réformiste) pour avoir fait autre chose que de la réforme. L'arrêt de la cour de cassation qui a rejeté leur pourvoi laisse donc intacte la question de la réforme, et, nous le répétons, à cet égard comme sous tant d'autres rapports, vos circulaires sont des modèles d'hypocrisie, de ruse et de faiblesse.

Si une révolution a éclaté en France parce que les Bourbons aînés voulaient substituer à la loi des ordonnances royales, ce n'est pas onze ans après cette révolution que le pays, qui peut se retrancher encore derrière la loi, reculera devant l'illégalité des circulaires ministérielles.

Oui, de la réforme électorale dût jaillir une réforme politique, de celle-ci une réforme sociale (et nous croyons qu'il en doit arriver ainsi), nous n'avons pas moins le droit de faire signer des pétitions et de correspondre pour les recueillir. Quel que soit notre but ultérieur, ou plutôt celui de la civilisation, nos moyens sont légaux et nous ne les abandonnerons pas.

Le projet de désarmement de notre flotte, que le *Sicéle* a divulgué, est maintenant discuté et commenté par la presse entière. Le *Journal des Débats* s'étonnait hier de la persistance opiniâtre avec laquelle les journaux anglais réclament le désarmement de nos vaisseaux. Le *Journal des Débats* sait prendre ses questions sous un singulier point de vue ; ce dont il devrait s'étonner bien plus que de l'exigence des Anglais, c'est que les ministres qu'il encense aient eu le honteux courage de projeter une réduction de 36 millions en 1843 sur le budget de la marine, et cela parce que l'Angleterre en a ordonné ainsi ! Le *Journal des Débats* avait hier encore qu'il n'y avait pas un gouvernement qui eût fait autant de sacrifices et donné autant de garanties à la paix du monde que le gouvernement français. Eh bien ! cette magnanimité n'aura servi à rien ; sous prétexte que l'Europe n'est point suffisamment rassurée, il faut que l'on désarme et l'on désarmera.

A-t-on, oui ou non, se demande le *Sicéle*, le projet de réduire de 36 millions en 1843 le budget de la marine ? — Oui, se répond-il. Eh bien ! nous disons que c'est la ruine de notre état naval, et que cette ruine a été convenue avec les Tories, car elle est réclamée comme gage d'alliance par la presse ministérielle d'Angleterre, coupable d'avoir révélé un plan que ses auteurs avaient tant d'intérêt à tenir sous le secret.

La pensée du *Sicéle* est complétée par le *Constitutionnel*, qui s'exprime ainsi :

Notre marine, il ne faut pas s'y tromper, n'est plus qu'au troisième rang. L'Angleterre en Europe, les Etats-Unis en Amérique, passent avant nous. Réduire la flotte de près de moitié, où n'est-ce pas descendre ? Jamais cependant les vrais intérêts de la France ne lui ont commandé plus impérieusement d'être forte sur mer ; et nous ne parlons pas ici de la France en lutte possible contre les conséquences du traité du 15 juillet ; nous parlons de la France pacifique, de la France résignée.

Nous avons abandonné l'Orient à l'Angleterre et à la Russie, soit ; mais l'Afrique, mais Tunis récemment menacé, ne demandent-ils pas que nous puissions étendre les bras à travers la Méditerranée sans désertir l'Océan, sans livrer au hasard nos autres possessions et notre commerce ?

Tous ces raisonnements ne nous préserveront pas du désarmement ; c'est une chose résolue, et il n'est que trop à craindre que, si les chambres ne se montrent pas favorables à cette détermination, on n'accomplisse cette mesure par voie d'ordonnance. Une fois le fait consommé, la chambre le ratifiera, pense M. Guizot.

On sait que, pour apporter un tempérament à l'accroissement des pauvres jeunes êtres qui vont chaque jour peupler à leur naissance les hospices destinés aux enfants trouvés, on a imaginé de supprimer les tours dans un grand nombre de départements.

De combien de crimes pourra devenir la source cette mesure à la fois inintelligente et barbare pour les malheureuses femmes qui n'auront pas le courage de braver, avec les conseils de la misère, la honte et le déshonneur, Dieu le sait ; et cette cruelle alternative est bien faite pour faire désirer la prompte intervention du législateur dans une question qui ne peut durer long-temps sous le coup d'un remède brutal dont l'application, sans atteindre le mal dans ses

montrant sa dague, il leur dit avec désespoir :

— Part au repas ! j'ai faim !...

Les deux femmes s'enfuirent épouvantées, et Romuald resta maître d'un bien qu'il avait acquis par la menace et par le vol... Il devora ce pain grossier qui lui rendit la vie et la force, et avec elles ses projets de vengeance et de meurtre. Plus on avance dans la voie du mal et plus la pente est rapide.

Il entre alors sous les massifs déjà sombres de la forêt et vient se placer dans un passage étroit et solitaire que Ripon traversait d'habitude pour rentrer au foyer.

— Je l'attendrai, dit-il ; il passera, il doit passer ici.

Et, sans autre sentiment que la brutale passion qui le pousse, il se prépare au crime ; il médite l'assassinat d'un homme qui n'eût pourtant d'autre tort que de remplir rigoureusement ses devoirs.

Blotti dans un fourré, l'œil fixé sur la route que doit suivre le garde, il l'attend avec une tranquillité qu'il ne connaissait pas quand il n'était armé que pour surprendre un chevreuil.

Ripon paraît et Romuald se prépare. Il le laisse venir à lui, et, au moment où il est dépassé, sauter sur Ripon, le renverser et le bâillonner, tout cela fut plus prompt que la pensée... Le garde, ainsi surpris, fait d'inutiles efforts pour se dégager et appeler à son secours. Romuald, transporté d'une joie sauvage, rit d'un éclat que l'enfer seul avait pu lui prêter et qui retentit au cœur du malheureux aussi cruellement que retentit au cœur du condamné la cloche qui vient frapper l'heure du supplice, ce moment solennel qui ouvre l'éternité, ce moment du doute et de la crainte qui donne à lui seul tous les tourments de l'enfer.

Le braconnier saisit à deux mains son épée et s'appête à frapper, quand son œil, s'arrêtant sur celui du garde, y voit moins de terreur

causes, arrive forcément à le rendre plus redoutable et plus désastreux dans ses effets.

Mais ce n'est pas encore là, bien qu'il soit grand, le seul vice de cette mesure, et voici qu'elle ouvre, dans ce siècle où on trafique de tout et sur toutes choses, une voie de plus au génie de l'industrialisme.

On lit ce qui suit dans un journal de notre localité :

Dans plusieurs départements, les tours destinés à recevoir les enfants trouvés ont été supprimés ; dans quelques autres, ils ont été maintenus ; mais la suppression des uns a rendu nécessaire pour les autres l'emploi de quelques précautions destinées à empêcher que les enfants d'un département ne soient exposés dans un autre et ne soient à la charge de ce dernier.

Le département du Jura n'a plus de tour, et le département de l'Ain en a un à Bourg ; toutes les nuits les agents de police de Bourg y exercent une surveillance continue. Quand il n'est pas possible de tromper cette surveillance, il arrive parfois que des enfants sont exposés hors du tour, dans le voisinage de l'hospice, sur une borne ou sur la voie publique, où leurs cris tardent ordinairement peu à les faire découvrir par quelque passant qui les fait recueillir.

Des sages-femmes de Poligny avaient établi avec des femmes de Bourg des relations régulières, par suite desquelles des enfants du département du Jura étaient expédiés à Bourg pour y être exposés ; des lettres produites au dossier ont montré que ces personnes mettaient à ces relations toute la régularité des affaires commerciales ordinaires.

Au mois de juillet dernier, une sage-femme de Poligny reçut 100 fr. pour le placement d'un enfant ; elle l'adressa, sous la conduite de sa domestique, à Bourg, à sa correspondante, avec 35 fr. La correspondante prit 20 fr. de droit de commission, et le remit avec 15 fr. à la femme d'un pêcheur qui le mit dans un panier à poisson et l'exposa non loin du tour, mais sur le bord de la rue.

Un passant, entendant crier l'enfant, vint prévenir l'agent de police qui, ne le connaissant pas, le crut l'auteur de l'exposition de l'enfant et l'envoya coucher au violon, d'où il sortit le lendemain.

La police rechercha activement les auteurs de ce délit. La correspondante de la sage-femme de Poligny avait à Bourg des concurrentes, et les rivalités d'industrie sont grandes ; une de ces concurrentes, qui avait flairé le délit, le dénonça.

La domestique de la sage-femme de Poligny, la correspondante de Bourg et la femme du pêcheur ont été traduits devant le tribunal correctionnel de Bourg, sous la prévention d'avoir exposé et délaissé un enfant nouveau-né dans un lieu non solitaire.

Ce simple récit, — dans lequel ne s'est pas même fait jour un seul mot de réflexion, — est bien capable de démontrer à lui seul la valeur et la portée de la mesure de la suppression des tours ; il prouve éloquentement que ce n'est pas en niant une difficulté, ou en se refusant à l'aborder franchement, que l'on parvient à lui trouver une solution rationnelle et heureuse. Peut-être le journal auquel nous l'empruntons a-t-il eu la bonne pensée que les faits étaient par eux-mêmes un plaidoyer assez éloquent.

Nous recevons la lettre suivante qu'il est de notre devoir de livrer à la publicité :

Lyon, le 30 septembre 1841.

Monsieur le rédacteur,

Dans son numéro de ce jour, le *Réparateur* renferme un article dont les israélites résidant à Lyon n'ont pu voir sans indignation la tendance perfide. Au nom de la communauté entière de cette ville, je crois devoir protester par quelques lignes d'explication.

Il est vrai que samedi dernier on a pu lire, sur plusieurs des magasins tenus par mes coreligionnaires, l'avis qui a si fort scandalisé la feuille légitimiste, c'est-à-dire que la réouverture aurait lieu le lendemain dimanche ; mais il faut que l'on sache que ce samedi était précisément un jour de coïncidence avec la fête la plus solennelle de la religion hébraïque. C'est pour sa célébration, et non pour celle du samedi, que les magasins ont été fermés, chose qui, du reste, s'est renouvelée jusqu'à présent chaque année, sans éveiller jamais des susceptibilités tracassières et de mauvaise foi.

Cet article ne mériterait pas d'être réfuté, s'il ne renfermait des insinuations qui outragent au plus haut point la population juive de toute la France. Non, Messieurs du *Réparateur*, vous ne réussirez pas à persuader que nous nous montrons ingrats vis-à-vis d'une nation qui nous a admis dans ses rangs et à laquelle nous rattachent tant de liens de sympathie et de reconnaissance ; nos actes, notre conduite de tous les instants sont là pour vous donner un authentique démenti. Non, vous ne prouverez pas mieux que rester fidèles observateurs de nos croyances, c'est faire mépris des vôtres ; si quelque chose mérite du mépris, ce sont certainement les attaques du genre de celles que vous a sans doute dictées un esprit aveugle et fanatique dont tout le monde fera justice.

Agréer, etc.

LÉON-VELLE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TUNIS. — Nous suivons avec attention depuis long-temps la marche des affaires dans la Méditerranée, et nous devons convenir que l'Angleterre a pris sur cette mer une allure franche et décidée qui ne laisse aucun doute quant au but qu'elle se propose d'atteindre. Nous ne soutiendrons pas que les faits contenus dans une

que de mépris, moins de crainte de la mort que d'horreur du crime. Il lit en lui cette pensée : *Tu es un assassin et je meurs de la main d'un lâche.*

Romuald s'arrête et jette loin de lui sa rapière : « Tu as raison, dit-il ; entre nous du sang, mais en braves ! »

A l'instant deux bâtons sont rompus par ses mains nerveuses ; il en présente un au garde, prend du champ, et lui dit avec rage : « A mort, Ripon ! à mort ! »

Jamais combat plus acharné ne fut livré par deux hommes également forts et vigoureux, également habiles à porter et à parer les coups. Une rage insensée les transporte ; leurs yeux sont gonflés par le sang que la colère y jette, leur bouche est écumante.

Les coups sont portés avec une incroyable rapidité, et déjà le sang ruisselle. Ripon se défend avec cette énergie du désespoir que donne la certitude d'une mort affreuse à laquelle il ne peut se soustraire que par son extrême adresse. Mais Romuald est encore plus adroit et plus fort ; il attaque avec une vigueur surhumaine, et pourtant il se contient pour ne perdre aucun de ses avantages. Il faut que Ripon meure, et les coups se multiplient. Des craquements d'os annoncent à chaque instant une fracture, et de sourds gémissements répondent seuls aux coups de massue qui sont donnés et rendus.

Ripon fléchit et tombe sur un genou ; sa cuisse, brisée, ne peut plus le soutenir. Romuald se précipite, et, abattant des deux mains son bâton sur la tête découverte du garde, il lui ouvre le crâne et couvre la place de son sang et des lambeaux de sa chair.

Le braconnier contemple avidement sa victime, puis, après un instant, sa vengeance est assouvie ; ce n'est plus la joie qui brille dans ses yeux : c'est l'horreur du crime qu'il a commis ! Il s'est souillé de sang, et pourtant il était né pour la vertu. Le remords le déchire alors

lettre de Stax adressée à un journal de Malte sont de la plus rigoureuse exactitude, mais nous tenons pour certain que l'escadre anglaise de la Méditerranée a déjà reçu l'ordre d'agir afin d'obtenir une satisfaction éclatante. Une lettre de Malte reçue ces jours derniers annonçait que la présence de cinq vaisseaux français devant Tunis avait inspiré quelque défiance à l'amiral Ommaney, bien que, disait-on, le commandant Le Ray eût donné l'assurance que l'arrivée de la division navale sous ses ordres avait principalement pour but d'ajouter à la splendeur de la fête qui a eu lieu à l'occasion de l'inauguration de la chapelle de Saint-Louis.

## Chronique.

### LYON.

Un accident qu'on dit très-grave vient d'arriver à MM. Ch. Provence, ancien directeur des théâtres de Lyon et actuellement régisseur de la scène au Grand-Théâtre, et Albert, le mari de la charmante actrice qui a donné pendant quelque temps des représentations aux Célestins. Ces deux messieurs partaient pour la campagne dans une petite voiture appartenant au premier ; par une cause qui n'est pas bien connue, cette voiture aurait, dit-on, versé, et ils seraient tombés tous deux. Leur chute leur aurait occasionné de nombreuses et graves contusions.

— Les habitants de la rue Lafont et les personnes qui la fréquentent habituellement sont incommodés par l'odeur de l'eau croupie qui séjourne dans les rigoles construites latéralement aux trottoirs et où elle ne circule nullement. Ces trottoirs sont si bizarrement construits qu'il est impossible d'y voir un travail définitif ; ils seront sans doute refaits en partie : c'est pour cette raison que nous nous abstenons pour le moment de toute autre réflexion sur la manière dont ils ont été établis.

— L'ouvrier chargé de la réfection des plaques indicatives des rues met une grande négligence, sous tous les rapports, dans l'exécution de ce travail, et sous le rapport de l'orthographe principalement ; il a écrit ainsi *St-Lorent, cu-de sac, Gourguillion, Bonbarde*. Nous pourrions citer bien d'autres noms défigurés également.

— Hier, un fort détachement d'hommes et une soixantaine de chevaux sont arrivés dans notre ville pour le 14<sup>e</sup> régiment d'artillerie en garnison à Lyon.

— Le tableau de la *Tubéreuse cassée*, acheté dernièrement par la ville à M. le général Parchappe, va faire partie des galeries appartenant à la liste civile. M. le ministre de l'intérieur a donné en échange, sur la proposition de M. le maire, un tableau de fleurs peint par Chazal.

— Un de ces jours derniers, la police a arrêté plusieurs individus, auteurs d'un vol commis à Oullins le 19 de ce mois avec des circonstances aggravantes. Ils étaient encore nantis des objets qu'ils avaient enlevés. Le reste de ces objets leur a été repris à eux-mêmes par d'autres voleurs sur la trace desquels on est en ce moment et qui n'échapperont pas à la justice.

— L'ascension de M. Comaschi, annoncée depuis long-temps, est fixée enfin à dimanche prochain. L'aéronaute s'élèvera, dans le ballon de son invention et qu'il dit pouvoir diriger à son gré, de la cour du palais Saint-Pierre, à trois heures après midi. On sera admis sur les galeries et dans l'intérieur du palais moyennant une rétribution de 1 f. 50 c. 2 et 3 francs, selon les places qu'on voudra occuper.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, on s'est introduit dans les magasins de M. Darnat, drapier, rue Sirène, en perçant un mur qui donne sur l'escalier de la cave. Les voleurs ont fracturé plusieurs tiroirs du comptoir et ont enlevé environ 200 f. Ils ont pris dans le magasin douze pièces de drap noir ou bleu. Chargés de leur butin, ils n'ont pas pu emporter en se retirant les instruments à l'aide desquels ils avaient fait leur expédition, et ils ont laissé sur place un presson en fer et une herminette toute neuve.

### DÉPARTEMENTS.

On écrit du département de la Drôme :

« Par suite des derniers orages, le Jabron et le Roubion, subitement grossis, ont quitté leur lit, couvert la campagne et emporté plusieurs ouvrages de protection récemment reconstruits. Nous manquons de détails sur ces désastres dont nous reparlerons aussitôt que des renseignements précis nous seront parvenus.

» Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, un violent incendie a eu lieu à Saint-Donat. Ayant éclaté à la fois dans plusieurs meules de foin éloignées les unes des autres et en même temps dans un tas de fagots appartenant au sieur Prohet, on

que le moment de réfléchir est passé ; il ne comprend bien la puissance de Dieu que quand il a foulé aux pieds les lois divines de la création. Il ne respecte la puissance des lois humaines qu'après avoir déchiré le pacte qui le liait à la société.

Ce retour sur lui-même fixe du moins ses résolutions. Il quitte d'un pas ferme cette scène de désolation et de carnage ; il marche vers la ville et vient frapper à la porte de la prison.

— J'ai tué un homme, dit-il, j'ai assassiné un garde, et j'appartiens à la justice !

Au jour de son jugement, Romuald parut calme et résigné ; il n'y avait en lui ni audace ni insolence, mais le maintien d'un homme qui n'est point effrayé du sort qui l'attend et qui sait l'avoir mérité. Il répondit aux questions des juges avec convenance et vérité. Le repentir ne le conduisit point à l'abaissement. Il était vraiment homme, et cet homme était un criminel !

— J'ai médité la mort de Ripon, disait-il, et je croyais me venger ! J'ai calculé froidement toutes les angoisses par lesquelles je le ferais passer pour arriver au supplice que j'avais éprouvé moi-même. Il est mort sous mes coups, et ma mort doit être un exemple.

La rougeur de la honte couvrit son front quand, au prononcé de la sentence, il entendit le mot terrible de gibet ; et, quand il fut conduit au supplice, Romuald disait au peuple comment un jour d'erreur pouvait conduire au crime, quand, à sa suite, venaient l'empoiement et la vengeance.

La misère sans la résignation conduit au vol, et du vol à l'assassinat il n'est qu'un pas. C'est l'effroyable progression que le braconnier avait suivie pour venir expirer sur un gibet, pour n'avoir à se ruer en mourant que la main d'un bourreau !

A. C. Y.

pense que le feu a été mis par une main malveillante. La justice informe. »

— Les journaux du temps racontèrent la belle conduite d'un capitaine de marine, M. Henry, commandant la *Georgette*, qui sauva l'équipage du trois mâts *Alexandre*, qu'il remorqua pendant plus de 1,200 lieues jusqu'au port de La Rochelle. Ce brave marin est depuis quelques jours à Marseille, où l'on a conservé le souvenir de son honorable action. (Sémaphore.)

Paris, le 29 septembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'effet des circulaires de M. Martin (du Nord) a été déplorable. Il a soulevé, au sein de ce parti qu'on nomme fort improprement le parti-Dufaure, attendu qu'il ne se compose que de quelques défectionnaires du centre gauche, il a soulevé, disons-nous, une réprobation telle que M. Guizot, qui, dans le principe, avait approuvé l'œuvre de son collègue, sinon dans la forme, au moins au fond, commence à s'effrayer de la portée que pourrait avoir l'inutile levée de boucliers qui vient d'être faite au nom du cabinet du 29 octobre.

M. Guizot se souvient que, dans la session dernière, il n'a dû son salut, dans plusieurs circonstances, qu'à l'appui que lui prêtait M. Dufaure. M. Passy et les quelques amis groupés autour d'eux. M. Guizot sait fort bien que, si ces messieurs lui eussent retiré la main qu'ils lui tendaient dans les moments difficiles, il y a long-temps déjà qu'il ne serait plus ministre ; M. Guizot sait encore qu'il tombera le jour où ils le voudront.

Aussi, en homme qui n'est pas dépourvu d'habileté, avait-il pensé, depuis la clôture de la session, à s'adjoindre MM. Dufaure et Passy ; avec leur concours, la session prochaine lui paraissait devoir se passer sans accident ; avec leur concours, il croyait qu'il lui serait possible d'arriver à la dissolution de la chambre, et de diriger ensuite les élections nouvelles de manière à s'assurer une majorité qui lui permettrait de marcher plus sûrement dans les voies de la résistance. Pour réaliser ces résultats, M. Guizot avait fait des avances à MM. Dufaure et Passy, et nous nous souvenons très-bien d'avoir entendu, il y a deux mois, un des confidents de ces deux aspirants-ministres, auquel on demandait si MM. Passy et Dufaure fréquentaient les salons du ministère, répondre : « Non, c'est le ministère qui vient chez nous. »

Les négociations marchaient assez bien : on était tombé d'accord sur la politique extérieure, il ne restait plus qu'à s'entendre sur quelques questions intérieures, et M. Guizot commençait à espérer qu'une alliance serait possible avec ces deux personnages. La sortie de M. Martin (du Nord) est venue déranger tous ces calculs. Aussitôt qu'il a eu connaissance des deux circulaires de M. le garde-des-sceaux, M. Passy, qui habite une campagne à quatre lieues de Paris, et qui de là fait connaître ses volontés et ses répugnances ; M. Passy, auquel M. Dufaure a délégué tous ses pouvoirs, a écrit qu'il lui était impossible, à lui aussi bien qu'à M. Dufaure, de s'associer à un système politique aussi violent, aussi anti-conciliateur, que celui que M. Martin (du Nord) venait de formuler dans deux manifestes. L'opinion de M. Passy s'est parfaitement réfléchi dans le *Temps*, qui a dirigé contre ces manifestes une critique très-amère, et qui n'a pas caché qu'il n'était plus possible de s'entendre avec des hommes qui poussaient ainsi à la réaction et à la violence.

L'attitude nouvelle que vient de prendre M. Passy a déconcerté M. Guizot qui commence à reconnaître à part lui, s'il n'en fait pas l'aveu public, qu'il eût beaucoup mieux valu que les circulaires de M. Martin restassent dans l'imagination fougueuse du ministre, ou tout au moins dans les cartons de la chancellerie.

Quelques personnes, au jugement desquelles nous nous sommes souvent félicités de nous en être rapportés, nous ont dit, d'un autre côté, que la manifestation de M. Martin (du Nord) n'était peut-être pas une aussi grande maladresse qu'on paraissait le croire. Suivant ces personnes, M. Martin aurait compris que l'avènement de MM. Passy et Dufaure devait être l'heure de sa retraite, et il n'aurait frappé un aussi grand coup qu'afin de compromettre le cabinet vis-à-vis d'eux et de les empêcher de prendre la responsabilité d'une politique dont, par toutes leurs déclarations, ils paraissaient vouloir s'écarter. Ainsi jugée, la conduite de M. Martin serait celle d'un homme qui veut entraîner le gouvernement dans un système tellement décidé, et qui donne à ce gouvernement de tels gages de bonne volonté et de dévouement, qu'il y aurait la plus noire ingratitude à se passer de ses services.

Des amis de M. Guizot prétendent que les circulaires n'ont été écrites qu'afin de rendre impossible la combinaison Guizot-Dufaure qu'on allait proposer au roi, et que le roi aurait peut-être été dans l'obligation d'accepter, pour faciliter une autre combinaison qui ramènerait M. Molé au pouvoir et permettrait à M. Martin (du Nord) de conserver sa place dans ce nouveau 15 avril.

— Une lettre de Compiègne adressée à un homme politique entre dans quelques détails sur l'accueil épressé qui a été fait à M. Molé, invité, comme on sait, aux fêtes qui ont lieu en ce moment. On a remarqué que M. Martin, qui s'est rendu à Compiègne en même temps que le roi, a eu de longues conférences avec M. Molé. M. Guizot a été sans doute tenu au courant de ce qui se passait, car on a annoncé aujourd'hui qu'il est parti pour Compiègne, où il va sans doute chercher à défendre sa position.

— C'est aujourd'hui, 29 septembre, le 21<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de M. le duc de Bordeaux, c'est-à-dire le jour de sa grande majorité. Depuis plus de trois mois, les feuilles légitimistes n'ont pas cessé de nous présenter cette date comme une époque à laquelle devait s'accomplir un grand événement ; elles n'ont pas cessé de répéter qu'à partir du 29 septembre 1841, le duc de Bordeaux se montrerait prêt à réaliser ses hautes destinées. Eh bien ! voilà le jour fameux venu, et rien, que nous sachions, n'est encore changé en France, tout y trouve dans la même situation qu'hier. Est-ce à Kischberg,

sur le lit de douleur du jeune prince, que s'accomplit le grand événement ? Le sacre-t-on roi de France et de Navarre ? Les souverains de l'Europe lui ont-ils envoyé des ambassadeurs pour saluer sa grande majorité et lui offrir des armées ? Nous attendons que les feuilles légitimistes veuillent bien nous tirer d'incertitude et nous expliquer le grand événement.

— Le général prussien qui assiste aux manœuvres du camp de Compiègne est logé au château avec son aide-de-camp et est admis tous les jours à la table du roi.

— La France est un pays civilisé et l'esclavage est maintenu dans ses colonies. L'état de Tunis est un état à moitié barbare, et nous apprenons que l'esclavage vient d'y être solennellement aboli. Le jour même où le décret d'abolition a été rendu, le marché aux esclaves se tenait ; la vente a été immédiatement arrêtée ; le bey a même ordonné la démolition des bâtiments, et son ordre n'a pas souffert dans son exécution une heure de retard.

— M<sup>me</sup> de Lieven est à Compiègne.

— La femme Mallet, portière, rue Traversière, et deux autres individus de ce quartier, arrêtés sous prévention de complicité dans l'attentat du 13, viennent d'être mis en liberté. Le mari de la femme Mallet est toujours détenu.

— Quatre soldats du 3<sup>e</sup> régiment de lanciers viennent d'être condamnés, par jugement du 2<sup>e</sup> conseil de guerre séant à Paris, à six mois de prison pour avoir mangé du faisan et du poisson pris par eux dans les domaines de la liste civile.

— M. de Bourqueney, qui remplissait à Londres, en l'absence d'un ambassadeur, les fonctions de chargé d'affaires de France, est arrivé hier à Paris. On ignore s'il retournera en Angleterre.

— Nous apprenons que des poursuites sont dirigées contre le *Progrès du Pas-de-Calais* pour un article relatif à l'acquiescement du *National*. M. Frédéric Degeorge, rédacteur en chef et gérant du *Progrès*, est prévenu du délit d'offense envers la personne du roi.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE.

On a fait peu d'affaires avant l'ouverture ; la rente était entre 78 95 et 78 97 1/2, et le premier cours au parquet a été 78 95.

La hausse a repris après l'ouverture, et la rente est montée pour ainsi dire sans hésitation jusqu'à 79 20, cours auquel elle a fermé au parquet.

A quatre heures, elle était à 79 21 1/2 offert.

5 0/0, 114 65 ; 4 1/2 0/0, 000 00 ; 4 0/0, 97 30 ; 3 0/0, 79 15 ; banque, 3325 00 ; obligations de Paris, 1280 00 ; Naples, 105 20 ; dette active d'Espagne, 22 3/4 ; Etats Romains, 000 0/0 ; 5 0/0 belge, 104 0/0 ; 3 0/0 belge, 00 00 ; banque belge, 000 00 ; Caisse Lafitte, 1027 50, 5075.

On lit dans l'*Emancipation* du 27 septembre :

La police a opéré avant-hier, de grand matin, des visites domiciliaires chez trois réfugiés italiens de notre ville. On ignore absolument à quel peut se rapporter cette mesure. Chez M. Alessandri et un de ses compatriotes habitant avec lui, rue Valade, il n'a été rien trouvé de suspect, non plus que chez M. Sabattini, professeur de langue italienne, rue Croix-Baragnon, qui, établi à Toulouse depuis longues années, a su s'y créer les relations les plus honorables. Tout prouve que ces citoyens ont été victimes d'une misérable délation. Il s'est passé chez le dernier un fait assez original dont l'honneur revient tout entier à M. Richoud.

Après deux heures de perquisition, ce commissaire de police n'a emporté qu'un numéro de l'*Emancipation* du 16 courant, un prospectus du *Démocrate* et un carré de papier où il y avait quelques mots sur la réforme électorale. M. le commissaire Richoud ne voulait pas se retirer les mains vides ; cela se conçoit. Mais nous lui demanderons de quel droit il s'est permis de s'emparer d'un numéro de journal qui n'a pas été poursuivi, à moins que, lui aussi, ne veuille faire du proconsulat en sous-ordre.

Il est question de six nominations à la pairie. Au nombre des personnages appelés à cette dignité nous pouvons citer d'avance M. de Gasc, président à la cour des comptes ; M. le général d'artillerie Cardonnel ; M. de Bussières, ministre de France en Saxe, et M. de Saint-Priest, ministre en Danemark.

On lit dans une longue correspondance adressée des bords du Rhin, le 23 septembre, à la *Gazette de Cologne*, au sujet de la résolution récemment prise par le roi de Hollande relativement au Luxembourg :

Evidemment le roi des Pays-Bas a été trompé par des hommes qui ont été consultés à La Haye sans avoir été dûment élus par le grand-duc. La haute diète souffrira-t-elle qu'un anneau de la chaîne germanique se défasse, change de nature, de manière à rendre pour nous étrangers nos frères du Luxembourg ?

On attend le roi de Prusse à Berlin du 3 au 4 octobre. Des lettres de Varsovie mandent que ce monarque n'y a fait en tout qu'un séjour de vingt-sept heures ; et, pendant ce court espace, S. M. a encore eu le temps de passer en revue, de concert avec l'empereur, le premier corps d'armée russe rassemblé dans cette capitale et fort de 36,000 hommes.

Le roi, en uniforme de général russe, a passé devant le front des troupes ; et, après la parade, les deux souverains se sont embrassés à plusieurs reprises en présence de toute l'armée.

La *Gazette de Breslau* dit que le roi a été en Pologne l'objet d'attentions vraiment extraordinaires de la part de toutes les autorités russes.

DU TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE.

On écrit de Lausanne (Suisse), le 20 :

« M. le ministre des travaux publics de France, pendant le court séjour qu'il a fait dans la Suisse occidentale, a fait, à ce qu'on assure, quelques ouvertures à nos administrateurs concernant la possibilité de lier la France et la Suisse par une union douanière. Cette idée ne serait probablement pas repoussée par nos confédérés, malgré l'opposition qu'elle pourrait rencontrer de la part de certains cantons où toutes les sympathies des hommes du pouvoir sont pour l'Allemagne. Toutefois, il a été objecté au ministre, et cette considération a paru le frapper, que l'association projetée entre les deux pays serait presque impraticable, à moins qu'on ne parvint à y faire adhérer le roi de Sardaigne pour la partie de son territoire qui est contiguë à la Suisse, ce qu'il n'est guère permis d'espérer. Il ne s'agirait pas de moins, en effet, que de placer le duché de Savoie pres-

que entier en dehors des douanes sardes, arrangement fort difficile, et qui aurait de plus, aux yeux de ce gouvernement timoré, le danger de favoriser dans ses provinces transalpines la circulation des produits de la presse française.

» Dans l'impossibilité presque démontrée où sont la France et la Suisse de former une alliance commerciale aussi intime que celle qui existe entre les états de l'Allemagne, il serait possible et désirable de voir les deux pays s'unir par un traité de commerce dont le préliminaire devrait être un concordat de garantie mutuelle pour la propriété littéraire qui mit de part et d'autre un terme au brigandage des contrefacteurs.

» Plus soigneux de leurs intérêts commerciaux que les Français, quelques états de la confédération germanique se sont liés par des concordats de ce genre avec nos cantons allemands, et les deux pays en ont retiré un avantage presque égal. Pourquoi la France ne suivrait-elle pas cet exemple ? »

## Tribunaux.

Ernest Benoit n'a que quatorze ans, et voici la douzième fois qu'il comparait devant la police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage.

M. le président : Votre père vous a déjà réclamé onze fois, comment est-il possible que vous soyez encore retombé dans la même faute ? Son indulgence aurait dû vous inspirer d'autres sentiments. Benoit : Je m'ennuie en apprentissage... Je ne veux pas être marbrier, moi !

Le père Benoit : Mais que tu veux donc être ? ... V'la huit états que l'essai, et ça t'ennuie toujours... C'est drôle ça... Il a été tailleur, menuisier, cordonnier, maçon, et il n'a voulu mordre ni aux cuirs, ni aux culottes, ni aux moellons... Qué donc qu'il veut être ?... mironnaire, peut-être ?

Ernest : Je veux être acteur.

Le père Benoit : Toi, acteur ?... T'as jamais pu apprendre à lire. Où donc que tu veux être acteur ?

Ernest : Je veux être dans les chevaux de Franconi.

Le père Benoit : Tu ne devrais pas dire des fariboles comme ça devant ces messieurs... Ils vont dire que t'es un serin, mon garçon.

M. le président : Réclamez-vous votre fils ?

Le père Benoit : Eh bien ! je vas vous dire une chose ; car ça me tanne, à la fin, de me donner du tintoin pour un garçon qui ne m'est de rien... Mon fils n'est point mon fils... C'est-à-dire, c'est pas ça... c'est moi qui n'est pas son père.

Ernest : Qu'est-ce que c'est donc que c'te farce-là, papa ?

Le père Benoit : Ça n'en est point-z-une, de farce... au contraire. Je vas confier la chose à ces messieurs... Y a de ça plus de treize ans, je demeurais dans la même maison qu'une brave femme dont le mari était mort en tombant d'un toit. Au bout de quelques mois, elle alla rejoindre son défunt ; mais elle laissa un mioche qu'il n'y avait plus qu'à l'envoyer à l'hôpital. (Se retournant vers le prévenu.) Le mioche, c'était toi, garçon.

Ernest : Vrai, papa !

Le père Benoit : J'aime plutôt pas Dieu. Alors, moi, que justement ça se trouvait que je portais le même nom que c'te brave femme, je me dis comme ça : « Il ne sera pas dit qu'un Benoit ira à l'hôpital en présence de mon nez... Je m'appelle Benoit, il s'appelle Benoit, nous nous appelons Benoit tous les deux ; eh ben ! alors, il sera mon fils et je serai son père... » J'y ai jamais dit ça au mioche, de sorte qu'il a toujours cru que je l'avais porté dans mes propres entrailles... Voilà la chose que je voulais vous dire.

M. le président : Ce trait vous fait honneur, et le tribunal vous en félicite.

Le père Benoit : Oh ! faut rien pour ça... C'est que ça m'a convenu.

M. le président : Ainsi, vous ne réclamez plus cet enfant ?

Le père Benoit : Pourquoi donc ça que je ne le réclamerais pas ? Si je vous ai confié la chose, c'est pour qu'il sache que je lui dois rien, et que si je le reprends encore c'est que ça me convient.

Ernest : Merci, papa ! Je vas bien me conduire... Je travaillerai, papa... je mordreai au marbre, papa... je vous le promets, papa...

Ernest sanglote, le père Benoit se jette dans ses bras en sanglotant aussi, et le tout se termine par un acquittement.

(Gazette des Tribunaux.)

## Nouvelles Diverses.

Un assassinat dont les détails sont horribles vient d'être commis dans la commune de Rustrel (Vaucluse), par un jeune homme de vingt ans, sur la personne d'Eugénie Saignon, âgée de vingt-cinq ans, domestique au service d'un riche propriétaire, maire du lieu.

Eugénie était enceinte depuis plusieurs mois ; elle ne faisait nul mystère de sa position, et se plaisait même à dire partout que Louis Montjallard était son amant. Celui-ci, domestique comme elle, désirait, au contraire, qu'on ignorât qu'il avait eu des liaisons avec une fille plus âgée que lui, et dont l'extérieur flattait peu son amour-propre. Il paraît que cet unique motif l'a déterminé à se débarrasser de sa maîtresse.

Voici comment il a préparé et accompli le crime.

Eugénie était rentrée le soir, à neuf heures, avec le troupeau de bétail qu'elle avait ramené du pâturage. A dix heures, après avoir soupé, elle se rendit dans sa chambre pour se coucher ; mais elle n'était pas déshabillée que Louis vint lui proposer de sortir avec lui. Elle descendit et le suivit sans aucune défiance. Après avoir mangé quelques raisins dans une vigne, Louis, tout en causant, conduisit Eugénie près d'une petite source à côté de laquelle est un puits à fleur de terre, et tout-à-coup, la saisissant, il la précipita dans le gouffre.

Dans sa chute, la pauvre fille s'accrocha à une branche qui descendait dans le puits jusqu'à la surface de l'eau. Elle demanda grâce à son assassin qui la repoussa une première fois et une seconde fois.

Comme elle ne se noyait pas, Montjallard tenta de l'assommer ; à cet effet, il s'arma d'une lourde pierre qu'il lança sur sa victime qui n'en fut point atteinte et se cramponna plus fortement à la branche en redoublant ses cris de détresse. Montjallard courut alors à la maison de son maître, s'empara d'une carabine et voulut la décharger sur Eugénie qui fut blessée au bras gauche ; mais elle ne tomba point. L'assassin feignit alors de l'attendre, et il lui tendit la main pour lui aider à sortir du puits. Dès qu'elle fut dehors, elle se mit à courir ; mais elle n'eut pas fait dix pas qu'elle tomba morte, frappée de trois coups de crosse à la tête. Montjallard rentra alors tranquillement chez lui.

Le coupable n'a point cherché à fuir ; il a été saisi, le lendemain matin, par la gendarmerie qui l'a trouvé encore étourdi de l'énormité de son crime. Le corps de la victime a été trouvé tout ensanglanté sur le lieu de l'assassinat. Les circonstances du crime ont été révélées en partie par l'assassin lui-même.

— Une société d'actionnaires vient de se former à Cordoue, sous le titre d'entreprise de Scala-Caeli, pour la navigation du Guadalquivir depuis Séville jusqu'à Cordoue. Le marquis de Guadalcaza, l'un des plus riches propriétaires de l'Andalousie, est le trésorier de la société.

— Des facteurs de la Halle-aux-Blés de Paris annonçaient aujourd'hui

que le prix des blés était en ce moment en hausse sur quarante marchés des départements et en baisse sur treize marchés seulement.

— Une souscription est ouverte à Caen, dans les bureaux du *Pilote du Calvados*, à l'effet d'ériger une statue à la mémoire du général Decaen, l'un des capitaines les plus braves et les plus habiles qu'aient comptés les armées de la République et de l'Empire.

— Un fait singulier vient de se passer à l'état civil de Valenciennes.

Le 24 de ce mois, un habitant de la rue du Fossart vient faire la déclaration que sa femme est accouchée d'une fille à laquelle on a donné le nom de Virginie; cette déclaration est confirmée par deux témoins, et l'acte de naissance est établi dans les règles ordinaires. Un peu après, M<sup>me</sup> D..., sage-femme, vient déclarer au même bureau que la fille célibataire du susdit habitant de la rue du Fossart a été délivrée par ses soins d'une fille qui a reçu le nom de Virginie. Voilà donc un enfant qui se trouve avoir deux mères, et le cas du

jugement de Salomon devra ici s'appliquer pour découvrir la vérité. On soupçonne que la déclaration du père était puisée dans un sentiment d'honneur que l'autorité appréciera, et que ce pauvre homme n'a pas cru commettre une faute en sauvant la réputation de sa fille par un complaisant mensonge.

Le Gérant responsable, B. MURAT

PAGNERRE, éditeur du DICTIONNAIRE POLITIQUE, des OUVRAGES DE MM. F. LA MENNAIS, CORMENIN, etc., rue de Seine, 14 bis.

9 LIVRAISONS A  
2 F. 50 C.

## ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE, PAR M. F. LAMENNAIS.

3 VOLUMES IN-8°.  
22 F. 50 C.

Nouvelle édition publiée — en neuf livraisons — à 2 fr. 50 cent. — une par semaine.

### OUVRAGES DE M. F. LA MENNAIS.

LE LIVRE DU PEUPLE, 4 vol., 6<sup>e</sup> édition, augmentée. 1 f. 25 c.  
PAROLES D'UN CROYANT, très-jolie édition, 1 vol. 75  
AFFAIRE DE ROME, 3<sup>e</sup> édition, 2 vol. 2 50  
POLITIQUE A L'USAGE DU PEUPLE, 2 vol. 2 50  
DE L'ESCLAVAGE MODERNE (1839), 1 vol. 75  
QUESTIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES, 2 vol. 2 50  
Tous ces ouvrages sont dans le format in-32, sur papier jésus vélin.  
DICTIONNAIRE POLITIQUE, *encyclopédie du langage et de la science politiques*, rédigé par les notabilités de la presse et du parlement, avec une *Introduction*, par GARNIER-PAGÈS. Un seul volume in-8°, sur très-beau papier grand jésus vélin, de 1,000 pages, à deux colonnes, contenant la matière de plus de 15 vol. in-8° ordinaires; publié en 40 livraisons à 50 centimes. Les 20 premières livraisons, réunies et brochées en 1 vol. in-8°, prix : 40 fr.  
LE DROIT ADMINISTRATIF, par M. DE CORMENIN, 5<sup>e</sup> édition, revue, augmentée et précédée d'une introduction, 2 forts volumes in-8°. 46 fr. 50 c.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'à 1830, par M. CABET, 4 forts volumes in-8°. 48 f.  
*Nouvelle souscription* : 36 livraisons à 50 c.  
SOPHISMES PARLEMENTAIRES, par J. BENTHAM, traduits de l'anglais par ELIAS REGNAULT, 1 vol. in-8°. 5 f.  
PÉREGRINATIONS EN ORIENT, voyage historique, pittoresque et politique, en 1837, 38, 39 et 40, par EUSÈBE DE SALLE, 2 vol. in-8°. 15 f.  
HISTOIRE DE L'ESPRIT PUBLIC EN FRANCE, depuis 1789, par M. ALEXIS DUMÉNIL, 2<sup>e</sup> édit. 1 vol. in-8°. 5 f.  
VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS, par miss MARTINEAU, 2 forts vol. in-8°. 5 f.  
LA POLOGNE, histoire de sa révolution, par le général ROMAN SOLTYK, 2 vol. 15 f.  
PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, par MM. Altaroche, Arago, Cavaignac, Cormenin, Hauréau, Luchet, Marrast, Pyat, Raspail, Trélat, 4 vol. in-8°. 9 f.  
ALMANACH DÉMOCRATIQUE DE LA FRANCE, par les rédacteurs du *Dictionnaire politique*, 1 vol. de 144 pages, orné de jolies vignettes. 50 c.  
COLLECTION DE PROCÈS POLITIQUES, 1830 à 1840, 15 vol. in-8°. 30 f.  
PROCÈS DE M<sup>me</sup> LAFARGE, avec le pourvoi en cassation, 3 f. 50 c.

### COLLECTION DE VOLUMES IN-32 JÉSUS-VÉLIN.

FORTIFICATIONS DE PARIS, justes frayeurs d'un habitant de la banlieue, par M. LUCHET. 1 vol. 50 c.  
NATIONALITÉ FRANÇAISE, par M. CHARLES DIDIER. 1 vol. 75 c.  
ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par M. V. SHOELCHER. 1 v. 1 f. 25 c.  
ÉTUDESUR TIMON, par M. CHAPUYS-MONTLAVILLE, 3<sup>e</sup> édit. 25 c.  
MAZAGRAN, par le même. 50 c.  
CONTES DÉMOCRATIQUES, par M. ALTAROCHE, 3<sup>e</sup> édition. 1 volume. 1 f. 25 c.  
CHANSONS POLITIQUES, par le même, 2<sup>e</sup> édition. 1 f. 25 c.  
FÊTES DE GUTENBERG à Strasbourg, par M. A. LUCHET. 1 volume. 1 f. 25 c.  
PAMPHLETS DE P.-L. COURIER, Notice par A. CARREL. 2 volumes. 2 f. 50 c.  
PETIT VOLUME, par J.-B. SAY. 1 vol. 2 f.  
BIOGRAPHIE DES DÉPUTÉS, session de 1839-1840. 1 gros vol. 2 f.  
QU'EST-CE QUE LE TIERS-ÉTAT? par SIEYÈS. 1 vol. 1 f. 25 c.  
CATÉCHISME DE LA RÉFORME ÉLECTORALE, par J. BENTHAM; traduit par Elias Regnault. 1 vol. 1 f. 25 c.  
L'ITALIE POLITIQUE, par le général PÉPÉ. 1 vol. 2 f.

### Procès de M. F. Lamennais.

Relation complète contenant : les faits préliminaires, le réquisitoire, les passages incriminés lus à l'audience, les plaidoiries, la déclaration de M. F. Lamennais, l'opinion des journaux, etc.;  
Suivie d'une notice sur M. Lamennais, par M. Elias Regnault. — 1 vol. — Prix : 1 f.

### Histoire criminelle du Gouvernement anglais,

DEPUIS LES PREMIERS MASSACRES D'IRLANDE JUSQU'À L'EMPOISONNEMENT DES CHINOIS,  
PAR M. ELIAS REGNAULT.

1 volume in-8° publié en 15 livraisons à 25 c. — Il paraît une livraison tous les samedis, à partir du 6 mars.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Lundi quatre du courant, à dix heures du matin, dans le domicile du sieur Vuillermoz, épicier à Lyon, Grande-Côte, 14, au rez-de-chaussée, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers dépendant d'un fonds d'épicerie, consistant en banque, balances, rayonnages, barils, caisses, tonneaux, tables, chaises, garde-robe, vin de Bordeaux en bouteilles, une grande quantité d'eau de fleurs d'oranger en bouteilles, ainsi que beaucoup d'autres objets; le tout saisi au préjudice dudit sieur Vuillermoz.

Cette vente sera faite en plusieurs lots, par le ministère d'un commissaire-priseur. (1432)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre.

Un petit domaine, situé à Messimy, avec maison d'habitation. — Prix : 16,000 fr. (4593)

MÊME ÉTUDE.

A céder de suite.

Un fonds de lingerie, très-achalandé, situé à Lyon, dans le quartier et près la place des Terreaux. (4594)

(11129) A vendre et à louer,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

Fonds de café-cabaret, situé à la Guillotière, sur la digue de la Vitriolerie, plus un grand magasin pouvant servir d'entrepôt, avec deux écuries, grande et petite, et fenil. S'adresser au sieur Gallère, propriétaire dudit café, rue Vaubecour, n° 3, à Lyon.

(11136) A vendre pour cause de décès.

Un fonds de liquoriste-vinaigrier, très-ancien, situé rue Saint-Jean, n° 2. S'y adresser.

(11075) A vendre de suite,

A BON MARCHÉ.

180,000 pieds de mûriers greffés doux.  
100,000 grand vent et 80,000 nains.  
S'adresser à M. Bertrand, jardinier à Grigny, près Givors.

### Changement de Domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> CHEVRIER, notaire à Lyon, rue Neuve, est transférée rue Saint-Dominique, n° 9, au fond de la cour, au 1<sup>er</sup>, en face du passage Coudere. (4123)

## Dépuratif du Sang

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des *Dartres*, *Gales rentrées*, *Ulcères*, *Boules*, *Affections rachitiques*, *scrofuleuses*, *rhumatismales*, et de toute *acreté* ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23;  
A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie. (7381)

AVIS.— Un jeune homme de Damas (Syrie), possédant une connaissance entière de la langue arabe, des notions exactes et passables sur les langues italienne, française et turque, ayant parcouru pendant douze ans l'Égypte, la mer Rouge, la Syrie, l'Italie, etc., ayant occupé plusieurs emplois à l'étranger, notamment dans le gouvernement d'Égypte, en qualité d'interprète et autres, connaissant particulièrement les affaires, mœurs et habitudes de l'Orient, vient d'arriver à Lyon et désire trouver un emploi. Il donnera tous les renseignements désirables.

S'adresser, à Lyon, au concierge de la maison n° 22, place Bellecour; à Marseille, rue Menton, 7. (11137)

AVIS.— On désire une personne qui pourrait verser une somme de trois mille francs dans un commerce et tenir les écritures en ambulance.

S'adresser à M. Vessier, papetier, rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait. (11124)

## En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Bandages, — Suspensoirs,  
Clysoirs, — Seringues, — Urinaux,  
Clyso-pompes, — Pessaires,

Mamelons, — Bouts-de-Sein,  
Biberons, — Téterelles,  
Cornets et Tubes acoustiques,

Plaques et Bracelets à Cautére,  
Papier } pour Cautére  
Taffetas } et Vésicatoire. (7503)

### Salon du Grand-Orient, aux Brotteaux.

Le professeur P.-D. LAURENT donnera une soirée scientifique de magnétisme animal dimanche 3 octobre à sept heures et demie précises. Les portes seront ouvertes à sept heures. (11139)

DU 1<sup>er</sup> AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

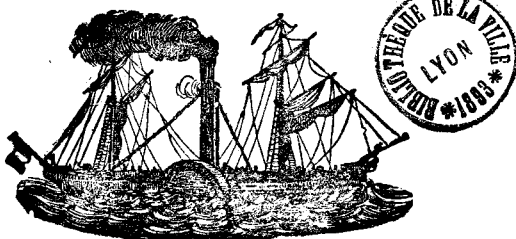
## LES HIRONDELLES

DE LA SAÛNE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin. (11138)

### Grande Baisse de Prix.



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,  
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône,  
SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,  
A 4 HEURES DU MATIN.

Premières. Secondes.  
Pour VALENCE ..... } 4 f. 2 f.  
AVIGNON et BEAUCAIRE }

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

## POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations que Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'ARCEY, se recommandent déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (River jeune, successeur) coûtent plus cher, il est vrai, que celles imitées (5 fr. 50 c. le kilogramme pour coller cinquante pièces); mais, comme n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'adresser, à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 2, et M. Comroy, marchand tabletier, qui tient aussi un dépôt de Vins de Bordeaux du Château-la-Rose et de Vins de Champagne provenant de la maison Moët Chandon, d'Epernay. (Vente par paniers et au détail bouteilles.)

Dépôt à Villefranche, chez M. Durieu-Bott négociant en vins;

Et à Belleville-sur-Saône, chez M. Soitel, négociant en vins. (6342)

## MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fluxions blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 4